

Entre 2021 et 2023, les ventes de véhicules particuliers neufs électriques ont pratiquement doublé en Bourgogne-Franche-Comté

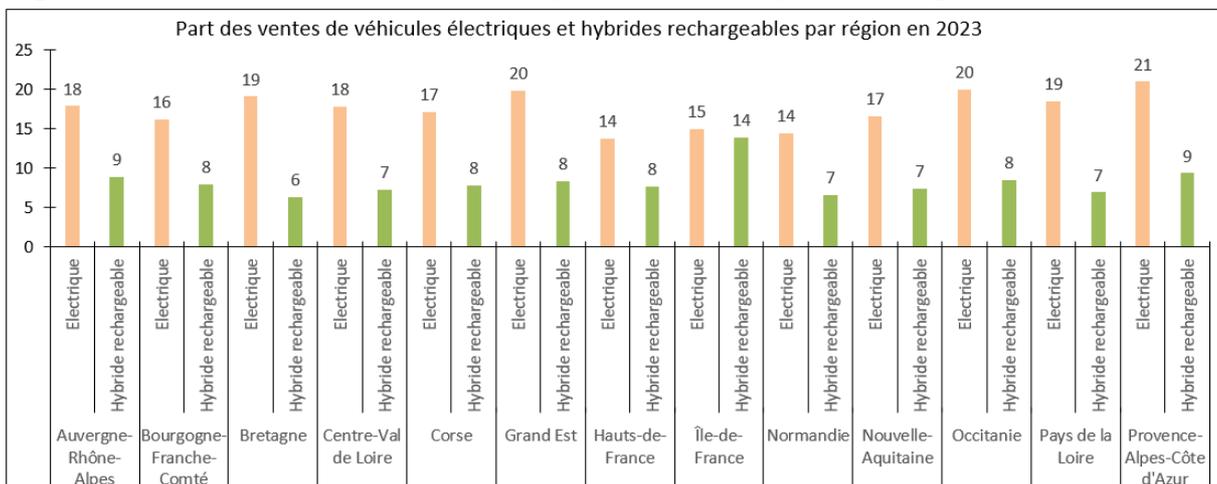
En 2023, sur 1 753 200 véhicules neufs particuliers vendus en France, 298 500 sont des véhicules électriques et 407 200 des véhicules essence hybrides non rechargeables soit 17 % et 23 % des parts de marché. Les ventes de ces types de véhicules ont fortement augmenté en 2 ans, respectivement de 84 % et 60 %. Ces chiffres mettent en évidence la mutation de l'offre des constructeurs (hybrides et électriques sur les modèles courants de type citadines, berlines compactes et SUV) dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre lié au transport. L'évolution des modes de consommation des usagers de l'automobile a ainsi pour conséquence une baisse des ventes de véhicules thermiques neufs (diesel et essence).

Ces changements ont été largement encouragés par différentes aides financières de l'état pour les particuliers comme pour les professionnels. Les véhicules électriques neufs bénéficient d'un bonus écologique auquel peut s'ajouter la prime à la conversion. Cumulés, le bonus et la prime peuvent atteindre 12 000 € pour une voiture particulière électrique neuve. Néanmoins, le reste à charge reste un vrai frein à l'achat d'un véhicule électrique pour des ménages aux revenus modestes malgré un moindre coût d'entretien et de recharge si celui-ci est effectué à domicile. Ainsi, l'acquisition de véhicules électriques reste souvent réservée à des ménages aisés.

Du fait de leur forte progression, les ventes de véhicules neufs essence hybrides non rechargeables (présents sur le marché depuis plus longtemps) devancent encore les ventes de véhicules électriques et des véhicules hybrides rechargeables.

En Bourgogne-Franche-Comté, entre 2021 et 2023, les ventes de véhicules particuliers neufs ont faiblement progressé (+ 0,8 %) soit 62 250 véhicules neufs vendus en 2023. Les ventes régionales de véhicules électriques et essence hybrides non rechargeables ont augmenté dans les mêmes proportions qu'au niveau national. Néanmoins, la part régionale (16 %) est inférieure d'1 point à celle enregistrée au niveau national pour les véhicules électriques et de 2 points pour les véhicules essence hybrides non rechargeables. Par ailleurs, la Bourgogne-Franche-Comté se situe parmi les régions où la part des ventes de véhicules électriques neufs est la plus faible. Cette part évolue entre 14 % dans les Hauts-de-France et la Normandie, 20 % pour le Grand Est et l'Occitanie, 21 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une tendance inverse se dessine pour les ventes de véhicules hybrides rechargeables puisque avec une part de 8 % la Bourgogne-Franche-Comté est bien positionnée parmi les autres régions qui évoluent entre 6 % pour la Bretagne et 9 % pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Figure 1 : En 2023, les ventes de véhicules électriques devancent les hybrides rechargeables

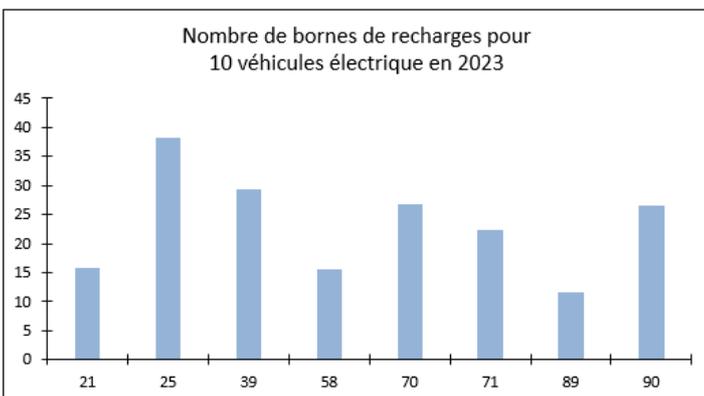


Source : SDES - RSVERO

Plus de 10 000 véhicules électriques particuliers et 14 200 véhicules hybrides non-rechargeables ont été vendus en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté soit respectivement 16 % et 21 % des ventes régionales de véhicules neufs. La part la plus importante des ventes de véhicules électriques se situe dans le Territoire de Belfort (20 %). La Côte- d’Or, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et le Doubs se situent entre 15 % et 18 %. Les parts les plus faibles de véhicules électriques vendus sont localisées dans les départements de la Nièvre (12 %), le Jura (14 %) et dans l’Yonne (15 %). Dans les départements ruraux de la Nièvre, de Haute-Saône et du Jura, l’achat de véhicules neufs thermique (essence ou diesel) reste majoritaire. En moyenne régionale, cette part s’établit à 49,4 % en 2023 contre près des deux tiers des ventes en 2021 et encore plus de 90 % des ventes il y a seulement 4 ans en arrière.

Avec 37 % des parts de marché et malgré l’augmentation des ventes de véhicules hybrides et électriques, les ventes de véhicules neufs thermiques à essence reste en tête des ventes en Bourgogne-Franche-Comté. Cette part baisse de 4 points entre 2021 et 2023. Pour les véhicules diesel thermique qui étaient encore majoritaires (plus de 60 %) au milieu des années 2010, la chute est spectaculaire. Les ventes de ce type de véhicule ne représente plus que 12 % du marché en 2023 suite à l’amoindrissement des offres de véhicules de la part des constructeurs mais aussi l’augmentation du prix du gazole.

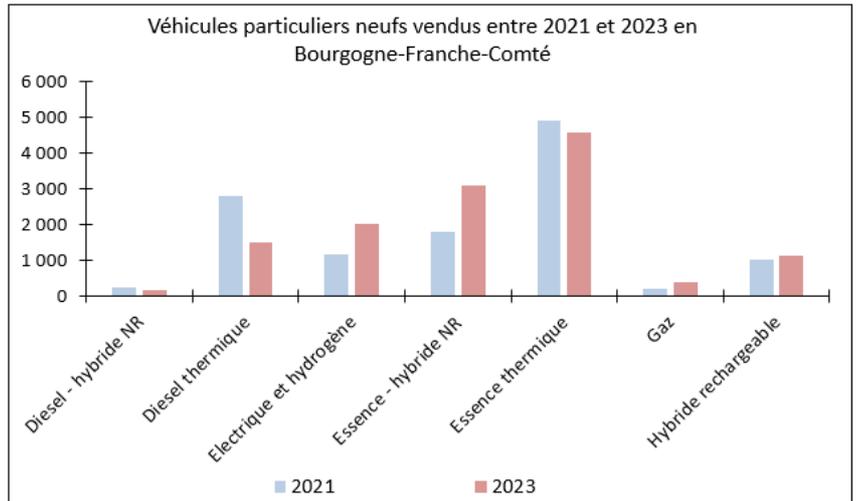
Figure 3 : L’Yonne, la Nièvre et la Côte d’or les mieux équipés en bornes de recharge électrique



Source : Observatoire français de la transition écologique par ENEDIS

Le confort d’utilisation des véhicules hybrides non rechargeables, ainsi que les nombreux modèles proposés par les constructeurs explique l’envolée des ventes. Leur « durée de vie » est la même que celle d’un véhicule thermique, moins chères à l’achat que les véhicules électriques et sans la contrainte d’accès aux bornes de recharge puisque la batterie se charge en roulant.

Figure 2 : Les ventes de véhicules électrique ont doublé entre 2021 et 2023



Source : SDES - RSVERO

Malgré la progression des ventes, l’achat d’un véhicule électrique neuf rencontre quelques obstacles : le coût élevé, une autonomie limitée et des infrastructures de recharge insuffisantes. Malgré la multiplication d’installation de bornes de recharge, des constats ont émergé sur les carences du réseau publique en Bourgogne-Franche-Comté. Il s’avère que la région n’est, à ce jour, pas suffisamment dotée en bornes de recharge publiques pour satisfaire les besoins croissants des usagers et les logements collectifs et les copropriétés ne sont pas suffisamment équipés de bornes de recharge (source : Schéma de Cohérence de Déploiement des Bornes Electriques Accessibles au Public - juin 2023).

En 2023, 58 350 bornes sont implantées en Bourgogne-Franche-Comté soit un ratio entre le nombre de véhicules électriques par point de recharge de 11,9.

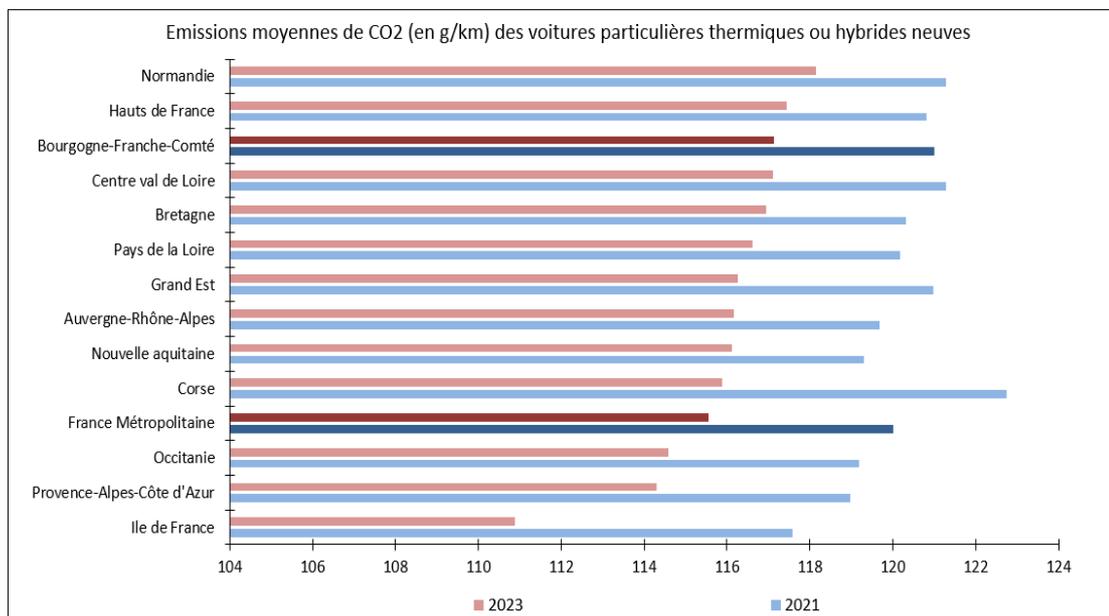
Rappel : L’Union européenne préconise un ratio de 1 borne de recharge ouverte au public pour 10 véhicules électriques. La Bourgogne-Franche-Comté avec un ratio de 11,9 est l’une des régions de métropole qui possède le plus faible ratio, juste derrière le Centre-Val-de-Loire, l’Occitanie et les Hauts- de-France.

Cependant, la répartition des points de charge accessibles au public sur le territoire régional n'a pas d'impact réel sur la localisation des ventes de véhicules électriques. A l'échelle régionale, les installations résidentielles c'est-à-dire à domicile (individuel ou collectif) sont privilégiées et représentent près de 60 % des installations. Un tiers est localisé dans des sociétés (dédiées aux véhicules des salariés et à la flotte d'entreprise) et seulement 8 % de ces bornes sont accessibles au public (stations en voirie, parkings publics ou commerces). La recharge des véhicules électriques s'effectue principalement aux domiciles des propriétaires dans l'ensemble des départements. La moitié des départements de la région : Doubs, Jura, Haute-Saône et Saône-et-Loire sont sous équipés en bornes accessibles au public notamment dans l'habitat collectif. Par ailleurs, il faut souligner le dynamisme de la Nièvre et de l'Yonne qui affichent des parts de 11 % et 13 % de bornes accessibles au public. Ces deux départements proposent le plus d'installations de ce type rapporté au nombre de véhicules présents.

Deux autres départements se détachent par la part des bornes installées dans les sociétés : la Côte d'Or et le Doubs avec respectivement 37 % et 38 % des bornes installées en entreprise.

Malgré leur baisse, les ventes de véhicules thermiques neufs (essence et diesel) en 2023 restent élevés. Ces ventes, ajoutées aux véhicules déjà en circulation, alimentent les émissions de CO2 et de NOx (émissions d'oxydes d'azote émises par la combustion des carburants fossiles) et contribuent ainsi à faire figurer la Bourgogne-Franche-Comté en mauvaise position (117g/km) au classement des régions de métropole pour les émissions moyennes de CO2 des voitures particulières juste devant la Normandie et les Hauts-de-France. Rappelons que la majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) des transports proviennent des voitures particulières des ménages. L'Île de France et la Corse sont les deux régions qui ont abaissé le plus nettement leur taux d'émission moyen de CO2 (- 7 points) entre 2021 et 2023.

Figure 4 : En 2023, la Bourgogne-Franche-Comté est une des régions de métropole les plus émissives



Source : SDES - RSVERO

A l'échelle départementale, c'est dans la haute de ventes de véhicules thermiques **Nièvre que le taux d'émission est le plus élevé (120 g/Km)** bien au-dessus du taux 55 %. Les émissions les moins élevées sont régional (117 g/Km). Pour rappel, ce localisées en Côte-d'Or et dans le Doubs département comptabilise la part la plus (116 g/Km).

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne - Franche - Comté

Service de la Transition Ecologique

Département connaissance

5 voie Gisèle Halimi
BP 31269
25005 BÉSANCON
cedex

Directeur de publication :
Olivier DAVID

Auteurs :
Séverine MATHURIN
Florent Maire

Mise en page :
Séverine MATHURIN

© DREAL 2024